



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN DE LA LIGUE
NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Siège social : 11, rue Schlumberger - 68000 COLMAR

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Siège social : 11, rue Schlumberger - 68000 COLMAR

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association Comité Départemental du Haut-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité Départemental du Haut-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.1.3 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables."

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources

Le paragraphe 4 de l'annexe expose, d'une part, le compte de résultat par origine et destination et, d'autre part, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de votre Association, établis sous la responsabilité de votre Président et de votre Trésorier.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié et la concordance avec les documents comptables des informations chiffrées données dans ces deux états.

2. Changement de méthode comptable

Comme mentionné ci-dessus, la note « 2.1.3 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport du Comité de Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Comité de Direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Colmar, le 09 avril 2026

Le commissaire aux comptes

RSM EST

*Société de Commissariat aux Comptes Membre
de la Compagnie Régionale de Colmar*

Jean-Michel COUCHOT

Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel Couchot', written over a horizontal line.

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
---------------------------------------	------	--------------------------------	-----	---------------------------

Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 414.41	(4 414.41)		
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	4 414.41	(4 414.41)		
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 451 676.92	(1 089 799.07)	1 361 877.85	1 451 155.11
Terrains	222 854.41		222 854.41	222 854.41
Constructions	1 638 390.97	(703 239.46)	935 151.51	984 791.84
Install. techniques, matériel et outillage industriels	426 791.54	(386 559.61)	40 231.93	42 120.38
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	163 640.00		163 640.00	201 388.48
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	301 599.71		301 599.71	301 599.71
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés	299 999.55		299 999.55	299 999.55
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 600.16		1 600.16	1 600.16
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	2 757 691.04	(1 094 213.48)	1 663 477.56	1 752 754.82

STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	620 965.31		620 965.31	575 668.15
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 869.00		4 869.00	13 920.94
Créances reçues par legs ou donations	200 974.82		200 974.82	413 442.59
Autres créances	385 944.02		385 944.02	130 624.27
Charges constatées d'avance	29 177.47		29 177.47	17 680.35
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	5 315 371.92		5 315 371.92	6 579 839.46
Instruments Financiers A Terme	2 611 250.00		2 611 250.00	3 809 598.00
Disponibilités	2 704 121.92		2 704 121.92	2 770 241.46
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	5 936 337.23		5 936 337.23	7 155 507.61

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 694 028.27	(1 094 213.48)	7 599 814.79	8 908 262.43
--------------------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------	---------------------

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise	14 832.53	14 832.53	
Fonds propres statutaires	14 832.53	14 832.53	
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves	4 630 880.31	4 811 254.65	
Réserves statutaires ou contractuelles	4 080 880.31	4 261 254.65	
Réserves pour projet de l'entité	550 000.00	550 000.00	
Autres réserves			
Report à nouveau	(24.00)	(24.00)	
Excédent ou déficit de l'exercice	(687 945.78)	(180 374.34)	
Situation nette (sous total)	3 957 743.06	4 645 688.84	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I	3 957 743.06	4 645 688.84	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	357 698.56	351 298.91	
Fonds dédiés	186 936.71	170 418.47	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	544 635.27	521 717.38	
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	19 343.00	15 348.00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	19 343.00	15 348.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
DETTES	3 078 093.46	3 725 508.21	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 178.13	75 740.10	
Dettes des legs et donations	6 908.26	37 483.10	
Dettes sociales	156 492.49	142 209.28	
Dettes fiscales	36 848.52	31 410.70	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 783 954.06	3 434 953.03	
Produits constatés d'avance	3 712.00	3 712.00	
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	3 078 093.46	3 725 508.21	
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		7 599 814.79	8 908 262.43

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	245 064.00	251 920.00	(6 856.00)	-2.72 %
Ventes de biens et services	88 156.33	103 075.64	(14 919.31)	-14.47 %
Ventes de biens	3 796.41	47 451.00	(43 654.59)	-92.00 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	84 359.92	55 624.64	28 735.28	51.66 %
. dont parrainages	7 177.28	20 304.85	(13 127.57)	-64.65 %
Concours publics et subventions d'exploitation	36 869.98	94 687.16	(57 817.18)	-61.06 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	2 245 567.59	2 667 393.07	(421 825.48)	-15.81 %
Dons manuels	1 866 343.40	1 757 422.02	108 921.38	6.20 %
Mécénats	15 250.00	9 936.62	5 313.38	53.47 %
Legs, donations et assurances-vie	363 974.19	900 034.43	(536 060.24)	-59.56 %
Contributions financières reçues	26 688.75		26 688.75	
Reprises sur amort., dépr., prov.				
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	117 158.76	34 945.50	82 213.26	
Autres produits	3 536.43	10 996.66	(7 460.23)	-67.84 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 763 041.84	3 163 018.03	(399 976.19)	-12.65 %
Achats de marchandises	5 158.89	2 100.10	3 058.79	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	707 061.81	602 917.42	104 144.39	17.27 %
Aides financières	1 392 989.09	1 575 720.59	(182 731.50)	-11.60 %
Impôts, taxes et versements assimilés	54 505.60	47 727.59	6 778.01	14.20 %
Salaires et traitements	735 072.83	666 203.48	68 869.35	10.34 %
Cotisations sociales	284 043.62	246 670.76	37 372.86	15.15 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	76 426.06	77 969.16	(1 543.10)	-1.98 %
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé				
Reports en fonds dédiés	133 677.00	114 612.03	19 064.97	16.63 %
Autres charges	153 104.72	176 727.86	(23 623.14)	-13.37 %
CHARGES D'EXPLOITATION	3 542 039.62	3 510 648.99	31 390.63	0.89 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(778 997.78)	(347 630.96)	(431 366.82)	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	22 017.35	35 976.12	(13 958.77)	-38.80 %
Autres intérêts et produits assimilés	98 875.21	134 490.79	(35 615.58)	-26.48 %
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de tréso				
PRODUITS FINANCIERS	120 892.56	170 466.91	(49 574.35)	-29.08 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de tréso				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	120 892.56	170 466.91	(49 574.35)	-29.08 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(658 105.22)	(177 164.05)	(480 941.17)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		26 994.71	(26 994.71)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 326.00	(1 326.00)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		25 668.71	(25 668.71)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	29 840.56	28 879.00	961.56	3.33 %
TOTAL DES PRODUITS	2 883 934.40	3 360 479.65	(476 545.25)	-14.18 %
TOTAL DES CHARGES	3 571 880.18	3 540 853.99	31 026.19	0.88 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(687 945.78)	(180 374.34)	(507 571.44)	
Dons en nature	19 166.91	19 131.94	34.97	0.18 %
Prestations en nature				
Bénévolat	425 746.98	419 240.29	6 506.69	1.55 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	444 913.89	438 372.23	6 541.66	1.49 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	19 166.91	19 131.94	34.97	0.18 %
Personnel bénévole	425 746.98	419 240.29	6 506.69	1.55 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	444 913.89	438 372.23	6 541.66	1.49 %
NON AFFECTÉS				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
DE L'EXERCICE.....	4
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 Préambule.....	6
2.1.2 Cadre légal de référence.....	6
2.1.3 Changement de méthode comptable.....	6
2.2 DÉROGATIONS.....	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux.....	8
2.2.2 Traitement des legs et donations.....	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	9
3.1.1 Principes généraux.....	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut).....	10
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C ».....	10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé.....	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements.....	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières.....	11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025.....	11
3.1.7 Stocks.....	12
3.1.8 Etat des échéances des créances.....	12
3.1.9 Tableaux des dépréciations.....	12
3.1.10 Disponibilités.....	13
3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan.....	13
3.1.12 Charges constatées d'avance.....	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres.....	14
3.2.2 Fonds dédiés.....	15
3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations.....	18
3.2.4 Provisions pour risques et charges.....	19
3.2.4.1 Tableau de variation.....	19
3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	19
3.2.5 Dettes.....	19
3.2.5.1 Etat des échéances.....	19
3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	20
3.2.6 Charges à payer par postes du bilan.....	20
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	20
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	21
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	21
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	23
4.2.1 Produits liés à la générosité du public.....	23
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie.....	23
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers.....	23
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie.....	24
4.2.1.4 Mécénat.....	24
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public.....	24
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public.....	24
4.2.2.1 Parrainage des entreprises.....	24
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie.....	25
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public.....	25
4.2.3 Subventions et autres concours publics.....	25

4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	26
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	26
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	26
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	26
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	29
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	29
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	29
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	29
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	30
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	30
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	30
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	30
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	30
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	31
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	32
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	34
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	34
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	34
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	35
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	35
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	37
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	37
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	38
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	38
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i>	38
5.2	AUTRES INFORMATIONS	38
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	38
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	39
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	39
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	39

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Arrivée de Muriel FENDER en tant qu'administratrice, cooptée lors du CODIR du 04/02/2025, puis a intégré le Bureau en Février 2025, en charge du pôle Prévention
- Arrivée de Sophie FEUERSTEIN en tant qu'administratrice, cooptée lors du CODIR du 04/02/2025
- Non renouvellement des mandats le 20/03/2025 : Charles MEYER, Michèle MASSAFERRO, Gérard KRITTER et Dr Bruno AUDHUY
- Dr Bruno AUDHUY nommé Président d'honneur le 20/03/2025
- Arrivées de Vincent OBLET et Dr Laurent PETIT, administrateurs cooptés lors du CODIR du 20/03/2025
- Arrivées de Nathalie PRUNIER et de Marc PEREGO, cooptés lors du CODIR du 09/10/2025
- Mme Monique KOHSER nommée en bureau depuis le 05/12/2024
- Mme Michèle STOEBNER nommée en Bureau depuis le 12/12/2024
- Démission de Jenny NAFFZGER, chargée de communication le 28/02/2025, remplacée par Victor JENNY arrivé le 17/03/2025. Le poste est dédoublé par la création d'une mission Évènementielle et l'arrivée de Camille KNITTEL le 20/03/2025
- Démission de Lisa MOLTES le 29/04/2025, remplacée par Latifa EZZBAIL, dans un premier temps en CDD depuis confirmée en CDI depuis le 01/05/2025
- Rupture conventionnelle accordée à Noelle MEYER, fin de contrat le 21/08/2025, remplacée par Sophie BOHN, arrivée le 03/09/2025
- Dans le cadre de la réorganisation par pôles réalisée en mars 2025, Embauche de Christelle FRAUDIN assistante à Mulhouse le 01/04/2025 et embauche de Audrey MAZZEGA, adjointe aux projets transverses, le 23/06/2025, toutes les deux à temps partiel
- Rupture du contrat d'apprentissage de Alexandre KLEIN le 31/07/2025 qui change d'orientation professionnelle
- Embauche de Mathéo MULLER, apprenti en communication le 17/09/2025
- Embauche de Valérie ADOR, socio esthéticienne pour Colmar le 01/06/2025

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistantes, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	4 414			4 414
Immobilisations corporelles	2 521 023	182 002	251 348	2 451 677
Immobilisations financières	301 600			301 600
Total	2 827 037	182 002	251 348	2 757 691

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	182 002	251 348
Pc portable + base + clavier souris	2 580	
Macbook Victor	3 180	
Pc portable Lydie	1 674	
Pc portable Ophélie	1 674	
Pc portable Valérie	1 674	
Macbook comm	2 527	
Pc portable scan chèque	1 303	
Barnum ligue	3 309	
Borne accueil	470	
Tables jardin fol	1 390	
Fauteuil Victor	639	
Canape 3ème étage	482	
Bien mobiliers reçus par legs	2 000	5 348
Bien immobiliers reçus par legs	159 100	246 000
Immobilisations financières	0	0
Total	182 002	251 348

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	1 020 382	72 431		1 092 813
Amort.Immobilisations financières				
Total	1 020 382	72 431	0	1 092 813

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	300 000			300 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 600			1 600
Total	301 600	0	0	301 600

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte TSR BPCE 3%.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant souscript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	301 600		301 600
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	4 869	4 869	
→ Autres Créances	385 944	385 944	
→ Créances reçues par legs ou donations	200 975	200 975	
→ Charges constatées d'avance	29 177	29 177	
Total	922 565	620 965	301 600

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations reçues par legs et destinées à	52 500	23 792	76 292	0
Total	52 500	23 792	76 292	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Autres vimmos financières	300 000	301 764			
Autres valeurs mobilières	2 611 250	2 611 250			
Total	2 911 250	2 913 014	0	0	0

Pas de dépréciation des Autres immobilisations financières, s'agissant de titres dont le capital est garanti à l'échéance et que notre Association s'engage à conserver jusqu'au terme du contrat.

3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	646 775	
Livrets et comptes épargne	2 057 347	
Total	2 704 122	0

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Comptes débiteurs	4869	13922
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Clients FAE	0	0
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	200 975	413 443
Autres créances	103 737	333 537
AAR IntraGroupe		0
Legs à recevoir du BN		0
Dons à recevoir		3 945
Dons à recevoir BN	103 737	13 692
Divers produits à recevoir		0
Autres produits CD		315 900
Intérêts courus	58 883	74 182
Total	368 464	835 083

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
CCA GRENKE	5 099	7 536
CCA BNP LEASE	341,98	
CCA CMCIC	657	657
CCA OFFICE	794	
STOCKS BROCHURES	89	0
STOCKS FOURNITURES	22 197	9 488
Total	29 177	17 680

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	14 833							14 833
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	4 811 254	-180 374						4 630 880
Report à nouveau	-24							-24
Excédent ou déficit de l'exercice	-180 374	-180 374				-687 946		-687 946
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	4 645 689	0	0	0	0	-687 946	0	3 957 743

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Situations Ressources	Montant initial	Affectation initiale	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
	Année	(1)				
Dons manuels						
Mois du Cœur CORA Colmar	2007	A111	235,89			235,89
Dons Décès ROTHENFLUE	2010	A111	815,00			815,00
Dons Décès SCHELCHER	2015	A111	520,00	520,00		0,00
Dons RITTER	2015	A111	500,00			500,00
Dons Décès SCHINDLER	2013	A111	1 430,00			1 430,00
Don Bénévoles Canton Rouffach	2016	A700	20 000,00	20 000,00		0,00
Dons Dames de Balgau	2012	A111	1 988,36	1 988,36		0,00
Dons Décès Serge VOGEL	2016	A111	635,00	635,00		0,00
Don ECKENTSCHWILLER	2018	A111	255,00			255,00
Dons Décès FUMAT/MARRONE	2018	A111	450,00			450,00
Dons Yves BANZET	2018	A700	795,00			795,00
Dons Décès BARB	2018	A700	3 240,00			3 240,00
Dons Décès KUONY	2018	D110	773,00			773,00
Don ECKENTSCHWILLER	2019	A111	500,00			500,00
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	A111	3 760,00			3 760,00
Don Bénévoles Canton Rouffach	2019	A111	1 432,00			1 432,00
Dons décès DA-LOZZO-CONRAD	2019	A111	415,00	415,00		0,00
Dons Assoc Coup de cœur	2019	A700	1 500,00	1 200,00		300,00
Don Bénévoles Canton Rouffach	2020	A700	2 000,00			2 000,00
Don ECKENTSCHWILLER	2021	A111	500,00			500,00
LIFE PINK	2021	A800	2 000,00			2 000,00
LES MULHOUSIENNES	2021	B210	1 744,70			1 744,70
Dons Décès ROSSI	2022	A111	400,00			400,00
Dons décès MORGEN	2022	A111	620,00	620,00		0,00
Don Bénévoles Canton Rouffach	2022	A111	10 204,96	2 703,76		7 501,20
Don ECKENTSCHWILLER	2023	A111	500,00			500,00
DON FIL CREATIF	2023	A111	200,00			200,00

Don ECKENTSCHWILLER	2023	A111	500,00			500,00
DON MORGEN	2023	A111	150,00	150,00		0,00
DON GEIBEL	2023	A111	395,00			395,00
DON GUEBWILLEROISES	2024	A111	2 000,00			2 000,00
DON BENEVOLES ROUFFACH	2024	A700	22 000,00	22 000,00		0,00
DON STENTZ	2024	A700	5 000,00	5 000,00		0,00
DON HOERNER	2024	A700	100,00	100,00		0,00
DON TSCHAEN	2024	A700	150,00	150,00		0,00
DON FMC COLMAR	2024	A700	5 200,00	5 200,00		0,00
DON ROTARY CLUB	2024	A700	5 000,00	5 000,00		0,00
DON TIMKEN	2024	A700	51 467,03	47 250,64		4 216,39
DON SCORPIONS	2024	A700	2 655,00			2 655,00
DONSUNDHOFFEN	2024	D110	1 250,00	1 250,00		0,00
DON LE FIL CREATIF	2025	A111			400,00	400,00
DON BENEVOLES ROUFFACH	2025	A111			6 009,00	6 009,00
DON ILS COURENT	2025	A111			12 000,00	12 000,00
DON BENEVOLES ROUFFACH	2025	A111			6 637,00	6 637,00
DON MERCKLE	2025	A111			180,00	180,00
DON REY	2025	A111			500,00	500,00
DON BENEVOLES ROUFFACH	2025	A111			6 000,00	6 000,00
DON ROTARY CLUB	2025	A800			1 000,00	1 000,00
DON SAFTI	2025	A212			1 000,00	1 000,00
DON RIBOVITRINE	2025	A212			4 000,00	4 000,00
DON COUP DE CŒUR	2025	A800			1 500,00	1 500,00
DON HOCKEY SUR GLACE	2025	A214			5 420,00	5 420,00
DON LES MULHOUSIENNES	2025	A214			30 000,00	30 000,00
DON ADPS	2025	A700			32 000,00	32 000,00
DON BENEVOLES ROUFFACH	2025	A500			5 000,00	5 000,00
DON MUTZ	2025	D110			1 025,00	1 025,00
DON BLUM	2025	D110		200,00	200,00	0,00
DON FOULEES SUNDHOFFEN	2025	D110		2 776,00	2 776,00	0,00
DON BENEVOLES ROUFFACH	2025	D110			15 000,00	15 000,00
DON STEMME LIN	2025	D110			3 030,00	3 030,00
<i>sous-total</i>			<i>153 280,94</i>	<i>117 158,76</i>	<i>133 677,00</i>	<i>169 799,18</i>
Legs et donations	2024		257 711,04	257 711,04	0	0,00
TOTAL			410 991,98	374 869,80	133 677,00	169 799,18

Affectation du legs
RINGENBACH

En 2024

GHRMSA Photobiomodulation	17 000,00
GHRMSA échographe : 56 000€ mais déjà affecté pour 2 655€	53 345,00
HCC échographe	48 000,00
IRHT microscope	22 000,00
TOTAL	140 345,00

En 2025

HCC Anuscope	6 009,00
HCC Fluorescence	28 776,00
HCC Station coupe	27 103,00
HCC Photobiomodulation	53 895,00
HCC échographe d'un montant total de 33 911,96€ affecté au leg pour 1583,40€	1 583,40
TOTAL	117 366,04

3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources	Année	Montant	1911	78911	68911	1911
			A	B	C	D = A-B+C
Legs :						
Legs Guthmann	2019	60 053	1 535	1 535		0
Legs Rebischung	2022	83 655	7 655	7 655		0
Legs Ferrari	2021	10 521	1 600	1 600		0
Legs Ringenbach	2021	296 457	23 082	23 082		0
Legs Diebolt	2022	4 653	443	443		0
Legs Fessler	2022	125 765	4 930			4 930
Legs Grundke	2022	91 700	91 700	80 000		11 700
Legs Chevalier	2022	12 712	12 712			12 712
Legs Goepfert	2022	12 345	12 345			12 345
Legs Capitaine	2023	5 279	5 279			5 279
Legs Durr	2023	59 227	27 070			27 070
Legs Hegy	2023	57 939	1 145	1 145		0
Legs Rieber	2023	7 738	7 738	7 738		0
Legs Schirmer	2023	198 831	146 331	222 623	76 292	0
Legs Rausch	2024	7 734	7 734	7 734		0
Legs Perrin	2025	131 022			131 022	131 022
Legs Demangeat	2025	25 963		25 963	25 963	0
Legs Schlumberger	2025	11 916		11 916	11 916	0
Legs Bosman	2025	89 928		89 928	89 928	0
Legs Ziegler	2025	126 950			126 950	126 950
Legs Delacote	2025	20 691			20 691	20 691
Legs Binder	2025	5 000			5 000	5 000
Total		1 446 079	351 298	481 362	487 762	357 699

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	15 348	3 995		19 343
→				
Total	15 348	3 995	0	19 343

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 178	90 178		
Dettes des legs ou donations	6 908	6 908		
Dettes fiscales et sociales	193 341	193 341		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	2 783 954	2 783 954		
Produits constatés d'avance	3 712	3 712		
Total	3 078 093	10 620	-	-

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	36 849	31 411
→ Impôt sur les sociétés	29 841	28 879
→ Taxe sur les salaires	7 008	2 532
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		0
Dettes sociales :	156 492	142 209
→ Urssaf/ Pôle emploi	26 239	21 161
→ Mutuelles	5 540	6 570
→ Caisse de retraite et prévoyance	4 886	5 361
→ Personnel autres charges à payer	10 085	8 739
→ Organismes sociaux autres charges à payer	4 337	3 757
→ Dettes congés à payer	69 664	65 454
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	35 742	31 167
→ Prélèvement à la source		
Total	193 341	173 620

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	45 247	36 351
→ FNP - Factures non parvenues	9 200	8 500
→ FNP - Factures non parvenues IntraGroup	36 047	27 851
Dettes des legs et donations :	6 908	37 483
Autres dettes :	2 783 978	3 437 804
Charges à payer Recherche	2 002 744	2 461 326
Charges à payer autres	450 820	424 702
Charges à payer recherche BN	205 387	451 224
Charges à payer autres organismes	75 699	68 599
Débiteurs divers		31 953
Legs à reverser au BN		0
Produits divers à recevoir	49 327	0
Total	2 836 133	3 511 638

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	.068 - COMITÉ DU HAUT RHIN	Décembre 2025		Décembre 2024	
		EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		2 703 178,73	2 700 748,08	2 737 723,86	2 673 629,50
1.1 Réalisées en France		2 703 178,73	2 700 748,08	2 737 723,86	2 673 629,50
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		1 445 761,01	1 438 583,73	1 277 730,58	1 213 636,22
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		1 257 417,72	1 262 164,35	1 459 993,28	1 459 993,28
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		335 806,49	330 760,64	296 530,44	264 792,02
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		335 446,49	330 400,64	296 313,24	264 574,82
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		360,00	360,00	217,20	217,20
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		365 382,40	329 243,84	358 258,24	311 204,85
3.1 Frais d'information et de communication		61 222,03	61 222,03	93 187,25	93 187,25
3.2 Frais de fonctionnement		273 490,51	237 351,95	243 163,98	196 882,17
3.3 Autres charges		30 669,86	30 669,86	21 907,01	21 135,43
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		3 995,00	3 995,00	4 850,42	4 850,42
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		29 840,56		28 879,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		133 677,00	133 677,00	114 612,03	114 612,03
TOTAL CHARGES		3 571 880,18	3 498 424,56	3 540 853,99	3 369 088,82
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-687 945,78		-180 374,34	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	61 902,67	61 902,67	63 759,03	63 759,03
Réalisées en France	61 902,67	61 902,67	63 759,03	63 759,03
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	364 062,04	364 062,04	361 154,69	361 154,69
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 949,18	18 949,18	13 458,51	13 458,51
TOTAL	444 913,89	444 913,89	438 372,23	438 372,23

	068 - COMITÉ DU HAUT RHIN	Décembre 2025		Décembre 2024	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES					
PRODUITS PAR ORIGINE					
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-2 718 413,95	-2 718 413,95	-3 172 550,77	-3 172 550,77
1.1	Cotisations sans contrepartie	-245 064,00	-245 064,00	-251 920,00	-251 920,00
1.2	Dons, legs et mécénat	-2 245 567,59	-2 245 567,59	-2 667 393,07	-2 667 393,07
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-227 782,36	-227 782,36	-253 237,70	-253 237,70
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-11 491,71		-58 296,22	
2.1	Cotisations avec contrepartie				
2.2	Parrainage des entreprises	-7 177,28		-20 304,85	
2.3	Contributions financières sans contrepartie	-853,00			
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-3 461,43		-37 991,37	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-36 869,98		-94 687,16	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-117 158,76	-117 158,76	-34 945,50	-34 945,50
TOTAL		-2 883 934,40	-2 835 572,71	-3 360 479,65	-3 207 496,27

	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-444 913,89	-444 913,89	-438 372,23	-438 372,23
Bénévolat	-425 746,98	-425 746,98	-419 240,29	-419 240,29
Prestations en nature				
Dons en nature	-19 166,91	-19 166,91	-19 131,94	-19 131,94
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-444 913,89	-444 913,89	-438 372,23	-438 372,23

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 790 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total Allemagne	100
Total Belgique	310
Total Suisse	230
Total Canada	150
Total	790

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431000	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432000	413 046
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	77540000	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	78164000	76 292
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78911000	386 191
TOTAL		875 529

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	67540000	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	68164000	23 792
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	68911000	487 763
TOTAL		511 555

SOLDE DE LA RUBRIQUE		363 974
-----------------------------	--	----------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	80 979	82 770
Manifestations	53 679	44 518
Ventes	750	900
Prestations	200	1 101
Activités de récupération	7 205	18 735
Autres pdts affectés aux missions sociales	19 144	17 516
Quote part de générosité reçue d'autres organismes	0	0
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :	120 893	170 467
Produits financiers	120 893	170 467
Total	201 872	253 237

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Parrainages	7 177	20 305
Ventes de marchandises ou de prestations de services	3 536	10 997
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public	0	0
Transfert de charges	0	0
Contributions financières reçues	26 689	0
Produits exceptionnels	0	26 995
Total	37 402	58 297

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Transfert de charges	0	0
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	117 159	34 945
Total	117 159	34 945

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie selon une note méthodologique validée par le cabinet RSM Est et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 16 décembre 2020, selon les principes suivants :

VENTILATION ANALYTIQUE DE LA « MAISON de la LIGUE »

a. DECOMPOSITION ANALYTIQUE DU BATIMENT :

Pour les besoins de l'approche analytique le bâtiment a été décomposé en 5 niveaux affectés comme suit :

NIVEAU	LOCALISATION	AFFECTATION	SURFACE
1 ⁽¹⁾	SOUS-SOL BATIMENT ORIGINEL	FONCTIONNEMENT	135
2	PLAIN-PIED BATIMENTS ORIGINEL & CONTEMPORAIN	MISSIONS SOCIALES Aide aux Malades 90% Info du Public 10%	187
3 ⁽¹⁾	ENTRE-SOL BATIMENT ORIGINEL	MISSIONS SOCIALES Aide aux Malades 100%	144

4 ⁽¹⁾	1 ^{er} ETAGE BATIMENT ORIGINEL	FONCTIONNEMENT	133
5	2 ^{eme} ETAGE BATIMENT ORIGINEL	MISSIONS SOCIALES Aide aux Malades 20% Prévention 60 % FONCTIONNEMENT Communication 20 %	120

Σ 719 m²

Remarque (1) : lors de la rédaction des procédures nous avons pris l'option –simplificatrice- de compenser les surfaces (ou parties de surfaces) suivantes :

NIVEAU	LOCALISATION	COMPENSATIONS	
		Utilisation EN MOINS pour...	Utilisation EN PLUS vers...
1	SOUS-SOL ARCHIVES	FONCTIONNEMENT	MISSIONS SOCIALES : DOCUMENTATION
3	ENTRE-SOL BATIMENT ORIGINEL SALLE DE REUNION	MISSIONS SOCIALES	FONCTIONNEMENT
4	1 ^{er} Etage BATIMENT ORIGINEL BUREAUX du Président, du Direction +Adjoint	FONCTIONNEMENT	MISSIONS SOCIALES

b. TRAITEMENT ANALYTIQUE DES CHARGES COMMUNES DE LA MAISON DE LA LIGUE :

CLES DE REPARTITIONS UTILISEES :

Nous avons utilisé le montant des amortissements et sa répartition en pourcentage vers les axes analytiques. La clé de répartition représente la valeur des IMMOBILISATIONS affectées aux missions sociales et au fonctionnement

Axe analytique	Libellé	BASE D'AMORTISSEMENT	POURCENTAGE
4100	Fonctionnement	550 790,99 €	32%
A800PRMDL	AM MDL	774 855,84 €	50%
B400	Info du Publics	43 085,95 €	3%
B800	Prévention	165 892,42 €	11%
4200	Communication	55 297,47 €	4%
		1 589 922,68 €	100%

Les charges réparties selon cette clef de répartition sont : eau, électricité, gaz, assurances, maintenance, ménage et entretiens divers.

Les factures NXO et le crédit-bail CLLS afférent sont répartis comme suit :

Axe analytique	Libellé	POURCENTAGE
4100	Fonctionnement	25%
A800PRMDL	AM MDL	38,50%
B400	Info du Publics	2%
B800PRMDL	Prévention MDL	8,5%
4200	Communication	3%
A800PRFOL	AM FOL	9%
A800PRELM	AM ELM	13%
B800PRELM	Prévention ELM	1%
		100%

Les factures Office Partner et le crédit-bail Grenke afférent sont répartis comme suit :

Axe analytique	Libellé	POURCENTAGE
4100	Fonctionnement	38,25%
4100PRMDL	Fonctionnement MDL	9,5%
A800PRMDL	AM MDL	9,50%
A800PRELM	AM ELM	14,25%
A800PRFOL	AM FOL	4,75%
A500	Commission Secours	4,75%
4200	Communication	4,75%
B800	Prévention	9,5%
B400	Info Publics	4,75%
		100%

C. REPARTITION DES CHARGES COMMUNES DE L'ESPACE LIGUE DE MULHOUSE

Axe analytique	Libellé	POURCENTAGE
A800PRELM	APM ELM	95%
B800PRELM	Prévention ELM	5%
		100%

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Achats de marchandises	1 329		3 830	5 159
Autres achats et charges externes	417 266	194 252	95 544	707 062
Aides financières	1 392 989			1 392 989
Impôts taxes et assimilés	39 361	5 002	10 143	54 506
Dotations aux amortissements	42 963	226	33 237	76 426
Autres charges d'exploitation	79 818	67 993	5 294	153 105
Total	1 973 725	267 472	148 048	2 389 246

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	596 906	534 202
Actions d'information, de prévention et de dépistage	117 313	104 856
Actions de formation	2 031	1 824
Actions de recherche	13 203	11 853
Actions de société et politique de santé	0	0
Frais d'appel aux dons et legs	105 621	125 672
Frais de fonctionnement (dont communication)	184 042	134 467
Total	1 019 117	912 874

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	1 070 675	972 693
Actions d'information, prévention, dépistage	257 940	216 681
Actions de formation	42 276	11 403
Actions de recherche	69 002	65 884
Actions autres	5 869	4 575
Total	1 445 761	1 271 237
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	532 175	495 441
Actions d'information, prévention, dépistage	1 992	129
Actions de formation	-1 710	5 890
Actions de recherche	710 961	958 533
Actions autres	14 000	0
Total	1 257 418	1 459 993

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;

- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	61 222	100 084
Frais de gestion	216 406	191 986
Frais de formations administratives	8 937	4 991
Impôts et taxes...	8 238	7 696
Cotisation statutaire 10%	39 909	38 491
Charges financières	3 483	2 405
Dotations aux amortissements	27 187	18 730
Charges exceptionnelles	0	876
Total	365 382	365 259

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	133 677	114 612
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	133 677	114 612

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	425 747	419 240
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)		19 167	19 132
Total		444 914	438 372

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses.

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

068 - COMITÉ DU HAUT RHIN			MISSIONS SOCIALES DIRECTES	MISSIONS SOCIALES AUTRES ORGA	Réalisées à l'étranger		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE
Tableau de passage CROD CR CHRG	31/12/2025	Écarts	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions réalisées par l'organisme	Versements à un organisme central ou d'autres organismes	Frais d'appel de dons	Frais de recherche partenariat	Frais d'information et de communication externe			
10/03/2026 - 08:42												
CHARGES D'EXPLOITATION	3 542 039,62		1 445 761,01	1 257 417,72			335 446,49		365 382,40	3 995,00		133 677,00
Achats de marchandises	5 158,89		1 328,58				2 280,00		1 550,31			
Variation de stock												
Autres achats et charges externes	707 061,81		417 266,11				194 110,34	360,00	95 325,36			
Aides financières	1 392 989,09		135 571,37	1 257 417,72								
Impôts, taxes et versements assimilés	54 505,60		39 360,54				5 001,82		10 143,24			
Salaires et traitements	735 072,83		526 118,50				76 250,03		132 704,30			
Charges sociales	284 043,62		203 334,74				29 371,19		51 337,69			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	76 426,06		42 963,43						29 467,63	3 995,00		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles												
Reports en fonds dédiés	133 677,00											133 677,00
Autre charges d'exploitation	153 104,72		79 817,74				28 433,11		44 853,87			
CHARGES FINANCIÈRES												
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions												
Intérêts et charges assimilées												
Différences négatives de change												
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées												
Charges nettes sur cessions de VMP												
CHARGES EXCEPTIONNELLES												
Sur opérations de gestion												
Sur opérations en capital												
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions												
AUTRES	29 840,56										29 840,56	
Participation des salariés aux résultats												
Impôt sur les bénéfices	29 840,56										29 840,56	
C.R												
C.E.R	3 571 880,18		1 445 761,01	1 257 417,72			335 446,49	360,00	365 382,40	3 995,00	29 840,56	133 677,00

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					19 167
Prestations de services					425 747
Personnel bénévole	61 903		345 151	18 693	
TOTAL	61 903	0	345 151	18 693	444 914

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	9 144
Total	9 144

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
Remboursement sinistre	0
Autres produits exceptionnels	0
Total	0
Charges exceptionnelles	
Pénalités, amendes	0
Charges sur exercices antérieurs	0
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

10/03/2026 - 08:43

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	068 - COMITÉ DU HAUT RHIN	Décembre 2025	Décembre 2024
RESSOURCES PAR ORIGINE CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-2 718 413,95	-3 172 550,77
1.1 Cotisations sans contrepartie		-245 064,00	-251 920,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-2 245 567,59	-2 667 393,07
Dons manuels non affectés		-1 687 414,35	-1 598 382,52
Dons manuels affectés		-178 929,05	-159 039,50
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-440 266,47	-900 034,43
Legs et autres libéralités affectés		76 292,28	
Mécénat		-15 250,00	-9 936,62
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-227 782,36	-253 237,70
Manifestations		-53 679,47	-44 518,50
Ventes (dont abonnement à vivre)		-992,00	-900,00
Prestations et autres ventes			-1 101,30
Activités de récupération		-7 205,38	-18 735,39
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-19 177,20	-17 515,60
Autres produits affectés			
Produits financiers		-120 892,56	-170 466,91
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-25 835,75	
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-117 158,76	-34 945,50
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-117 158,76	-34 945,50
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-2 835 572,71	-3 207 496,27
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-662 851,85	-161 592,55
TOTAL		-3 498 424,56	-3 369 088,82

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	2 003 606,84	2 102 631,90
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-662 851,85	-161 592,55
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	51 528,78	62 567,49
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 392 283,77	2 003 606,84

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-444 913,89	-438 372,23
Bénévolat	-425 746,98	-419 240,29
Prestations en nature		
Dons en nature	-19 166,91	-19 131,94
TOTAL	-444 913,89	-438 372,23

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	068 - COMITÉ DU HAUT RHIN	Décembre 2025	Décembre 2024
	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		2 700 748,08	2 673 629,50
1.1 Réalisées en France		2 700 748,08	2 673 629,50
Actions réalisées par l'organisme		1 438 583,73	1 213 636,22
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		1 070 674,86	920 905,25
Soins de supports		1 070 674,86	920 905,25
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		250 762,60	210 877,89
Prévention primaire		47 089,16	33 774,01
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		42 275,91	11 393,87
Actions de société et politique de santé		5 868,85	4 575,13
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		69 001,51	65 884,08
Versements à d'autres organismes agissant en France		1 262 164,35	1 459 993,28
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		535 211,86	495 441,20
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		1 991,74	128,78
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			5 890,00
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		710 960,75	958 533,30
Programmes nationaux		463 960,75	776 083,30
Programmes régionaux et départementaux		247 000,00	182 450,00
Mission reversement legs			
Autres actions		14 000,00	
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		330 760,64	264 792,02
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		330 400,64	264 574,82
Frais d'appel de dons		146 051,00	114 104,83
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		122 247,16	98 373,51
Frais de traitements des legs		2 416,65	1 924,82
Achats pour manifestations et reventes		53 722,34	42 976,95
Achats pour manifestations		49 394,20	39 127,33
Achats pour reventes		4 328,14	3 849,62
Activités de récupérations		5 963,49	7 194,71
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		360,00	217,20
Frais de recherche partenariat		360,00	217,20
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		329 243,84	311 204,85
3.1 Frais d'information et de communication		61 222,03	93 187,25
Frais d'information et de communication externe		42 827,53	76 826,43
Frais d'information et de communication interne		18 394,50	16 360,82
3.2 Frais de fonctionnement		237 351,95	196 882,17
Frais de gestion		180 267,40	145 704,12
Formation administrative		8 937,42	4 990,99
Impôts et taxes		8 238,26	7 695,76
Cotisation statutaire 10%		39 908,87	38 491,30
3.3 Autres charges		30 669,86	21 135,43
Charges financières		3 483,19	2 405,07
Dotations aux amortissements		27 186,67	18 730,36
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		3 360 752,56	3 249 626,37
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		3 995,00	4 850,42
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		133 677,00	114 612,03
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		3 498 424,56	3 369 088,82

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	61 902,67	63 759,03
Réalisées en France	61 902,67	63 759,03
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	364 062,04	361 154,69
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 949,18	13 458,51
TOTAL	444 913,89	438 372,23

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	79 666,53	
=- Utilisation	117 158,76	34 945,50
=+ Report	133 677,00	114 612,03
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	96 184,77	79 666,53

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2025	Pc portable + base + clavier souris	2 580			2 580	692,78	692,78
2025	Macbook Victor	3 180			3 180	824,44	824,44
2025	Pc portable Lydie	1 674			1 674	288,30	288,30
2025	Pc portable Ophélie	1 674			1 674	288,30	288,30
2025	Pc portable Valérie	1 674			1 674	288,30	288,30
2025	Macbook comm	2 527			2 527	156,78	156,78
2025	Pc portable scan chèque	1 303			1 303	14,48	14,48
2025	Barnum ligue	3 309			3 309	459,53	459,53
2025	Borne accueil	470			470	5,23	5,23
2025	Tables jardin fol	1 390			1 390	203,04	203,04
2025	Fauteuil Victor	639			639	78,50	78,50
2025	Canape 3ème étage	482			482	8,83	8,83
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2025	2024
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	27	1357,75		24195,11
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	35	3878,8		70197,91
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	2 9 1739 5	0 1178 17210 206,5		0,00 20991,96 306682,20 3679,83
Total	1 817	23 831	0	425 747

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	21	3 026	17
Total	21	3 026	17

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	3 745
Total		3 745

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **30 718** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Siège social : 11, rue Schlumberger - 68000 COLMAR

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Siège social : 11, rue Schlumberger - 68000 COLMAR

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN DE LA LIGUE
NATIONALE CONTRE LE CANCER,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre
rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données,
les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou
que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur
utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt
qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la
doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette
mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été
données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée	Fonction occupée à la Ligue	Cocontractant	Fonctions dans l'entité	Objet de la convention	Durée	Effets de la convention
Dr Didier DEBIEUVRE	Membre élu au Conseil d'Administration	GHRMSA - Hôpital Emile Muller situé à 68070 Mulhouse	Pneumologue – Chef du service Pneumologie et pathologies respiratoires	Mise en place de la cryo-biopsie guidée par échographie endobronchique	Décision prise au Conseil d'Administration du 27.11.2025. Pas de durée	Participation à hauteur de 6.637 € sur présentation de factures

Fait à Colmar, le 08 avril 2026

Le commissaire aux comptes

RSM EST

*Société de Commissariat aux Comptes Membre
de la Compagnie Régionale de Colmar*

Jean-Michel COUCHOT

Assoc^{ie}